

Thibault THOMAS 34 9

De: SELARL MANCIER-LHEURE NOUGARET <avocats@mancier-lheure-avocat.fr>
Envoyé: mardi 30 mai 2017 14:04
À: thibault.thomas34@neuf.fr
Objet: Re: Dossier THOMAS / FIX

Cher Monsieur,

Je reviens vers vous.

Un confrère s'est constitué pour Madame FIX et m'indique que votre fils Alexandre et son épouse souhaitent se porter acquéreur pour 285 000 € hors frais de notaire.

D'autre part, elle évoque des mandats de vente, qui n'auraient pas été signés par vos soins. Je pense qu'il s'agit de ceux évoqués par votre courrier.

Je vous appellerai mercredi en fin de matinée pour en discuter avec vous.

Cordialement,

PO Anne-Claire LEPELTIER

Assistante

SELARL MANCIER-LHEURE NOUGARET

**Maître Elisabeth MANCIER-LHEURE (Spécialisée en Droit Immobilier et
Droit de la Famille des Personnes et de leur Patrimoine)**

Maître Gilles NOUGARET (Docteur en Droit Public)

Avocat au Barreau de l'Essonne

13 Place du Marché – BP 83

91312 MONTLHERY Cedex

Tel : 01.69.80.60.82 / Fax : 01.69.01.97.31

Courriel : avocats@mancier-lheure-avocat.fr

> **De:** Thibault THOMAS 34 9 <thibault.thomas34@neuf.fr>
> **Envoyé le:** 22 mai 2017 à 15h14
> **A:** avocats@mancier-lheure-avocat.fr
> **Sujet:** Dossier THOMAS / FIX

Chère Maître,

Je fais suite à votre mail du 21 avril 2017 et à mon envoi poste du 27 avril 2017.

Dans votre mail du 21 avril, vous m'informez qu'aucun confrère ne s'est constitué pour madame FIX; cette situation perdure-t-elle ?

Par envoi poste du 27 avril, je vous ai transmis les mandats de vente que madame FIX m'a adressés; faut-il continuer à laisser la réception de ces documents sans réponse ?

J'ai pris bonne note de la première audience de procédure fixée au 06 juillet 2017, et vous demande de me faire savoir si des éléments nouveaux sont intervenus dans ce dossier depuis notre dernier échange (03/04/17).

Cordialement

Thibault THOMAS